

# Évaluation : s'adapter à la situation

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Entre consignes changeantes concernant l'accueil des élèves, directives relatives à l'enseignement à distance ou encore dispositions modifiées pour les stages, les écoles ont mis sur pied, bon an mal an, quel que soit le niveau d'enseignement concerné, des modalités d'évaluation qui se veulent les plus objectives possibles compte tenu de la situation sanitaire. Comment ces adaptations ont-elles été vécues sur le terrain ? Retour sur les mois qu'on vient de vivre au travers de trois témoignages, forcément partiels, mais représentatifs de secteurs particulièrement éprouvés ces derniers temps.

## Christophe CORBESIER, Responsable du secteur HORECA (enseignement se- condaire)

« Pendant le confinement, même dans l'enseignement qualifiant et même pour les cours de pratique professionnelle, les écoles ont continué à faire parvenir des travaux aux élèves. En ce qui concerne les épreuves de qualification de fin de parcours, c'est localement que l'équipe éducative, et plus spécifiquement, le jury de qualification<sup>1</sup>, doit établir, pour chaque élève, un constat de sa situation depuis le début de sa formation jusqu'à mi-mars dernier, début du confinement. Et ce, en fonction d'éléments objectifs : outre les passages d'épreuve proprement dits, les épreuves formatives, le travail journalier et les stages en entreprise. Le plus souvent, ces stages ont un statut formatif, même s'il existe des secteurs où ils sont certificatifs. Les Responsables de secteur du qualifiant ont réalisé un outil<sup>2</sup>, permettant aux équipes éducatives de prendre des décisions objectives en lien avec ces éléments.

Pour le secteur Horeca, dans le contexte actuel, il n'était pas évident pour les élèves de trouver un stage. Cela a éventuellement été possible en cuisine, certains restaurants proposant des plats à emporter, mais ce n'était réalisable ni en salle, ni pour les options barman ou sommelier où le contact avec le client est fondamental. Une circulaire précise, par ailleurs, que si les stages n'ont pas été entièrement réalisés, ils peuvent toutefois être considérés comme ayant été accomplis.

Si le jury de qualification constate qu'un(e) élève ne maîtrise pas l'ensemble des compétences essentielles à l'exercice de la profession, ce(tte) dernier(e) devra soit repasser une ou des épreuve(s) de qualification en juin ou en septembre, dans des ateliers adaptés aux dispositions sanitaires actuelles (masque, distanciation sociale, gel hydro-alcoolique), soit, si les circonstances sanitaires le permettent, effectuer un stage pendant les grandes vacances. Ce stage sera alors certificatif et plus simplement formatif, à condition d'informer l'entreprise de la situation de l'élève et de ce qu'il (elle) doit travailler et/ou apprendre, et de l'évaluer avec les autres



Photo : Conrad van de WERVE

membres du jury de délibération. Il sera également indispensable que le maître de stage accompagne l'élève à un moment où il (elle) est normalement en vacances.

Une autre circulaire donne la possibilité aux écoles qui ne peuvent pas proposer d'épreuve en septembre d'aller jusqu'au 1er décembre pour travailler les apprentissages, proposer de la remédiation et faire passer l'(les) épreuve(s) afin d'octroyer à l'élève le certificat de qualification. Selon moi, il vaut mieux éviter ce schéma, qui retarderait l'élève dans la suite de son parcours. On pourrait aussi, dès la rentrée de septembre, mettre en place de la remédiation, travailler un mois avec l'élève et lui faire passer son épreuve de qualification fin septembre début octobre. On propose aux équipes de construire et d'adapter l'épreuve de qualification en fonction des lacunes de l'élève et d'aller à l'essentiel des gestes professionnels (sécurité, utilisation des machines, hygiène, communication). Si le jury de qualification estime qu'il (elle) maîtrise suffisamment ces gestes professionnels, décrits, par ailleurs, dans le profil de formation pour être engagé(e) dès sa sortie d'étude, il lui octroie le certificat de qualification. »

1. Ces jurys sont habituellement composés d'enseignant(e)s des options concernées et d'intervenant(e)s extérieur(e)s. Dans les circonstances actuelles, ces intervenant(e)s devront être convoqué(e)s, mais s'ils (elles) ne répondent pas, les jurys pourront être composés des seul(e)s enseignant(e)s concerné(e)s.

2. [www.fesec.be](http://www.fesec.be)



### Laurence PIRON, Directrice du département paramédical à l'HELMO<sup>3</sup> (enseignement supérieur)

« Pour pouvoir poursuivre les apprentissages, un important travail à destination des enseignant(e)s a été effectué par l'équipe d'e-learning, à la fois en matière de dispositifs d'apprentissage et d'initiation ou de perfectionnement à leur utilisation. Les étudiant(e)s (qui ont également dû se former à l'e-learning) ont relativement bien répondu, même si passer du contact réel avec l'enseignant(e) au contact en ligne ne va pas de soi.

Pour ce qui est des stages, dès le début du confinement, nous avons contacté nos partenaires pour agir en toute collaboration et réitérer notre souhait de les soutenir en ces circonstances tout à fait inédites. La situation étant particulièrement compliquée, nous avons pris le parti d'annuler les stages et nous avons mis sur pied un système de volontariat par le biais duquel étudiant(e)s et enseignant(e)s pouvaient proposer leurs compétences. En équipe de direction, nous avons convenu de valoriser le volontariat de l'étudiant(e) par un complément de diplôme. La ministre Glatigny a fait savoir que les stages dans le paramédical ne devaient pas être annulés (contrairement à ce que nous avions envisagé), sauf si l'établissement prévu n'était pas en mesure de les accepter. Comme il n'était pas possible non plus de diminuer le nombre d'heures effectives de stage, nous avons remis nos étudiant(e)s de dernière année sur le terrain, fin avril, en leur permettant de poursuivre leur stage jusque fin juin. Dans le même temps, une autre directive stipulait que si l'étudiant(e) avait effectué du volontariat dans son domaine de formation et qu'il (elle) avait été encadré(e), cette période pouvait être reconnue dans ses heures de stage.

Les modalités d'examen ont été adaptées à partir du moment où

on a modifié les dispositifs d'apprentissage et les contenus matière. Pour ce qui est de l'évaluation théorique, on a informé les étudiant(e)s de la manière dont ils (elles) seraient évalué(e)s à distance (visioconférence, QCM à remplir sur notre espace e-learning, travail à remettre, ou encore examen « synchrone » en ligne). Concernant les stages des étudiants des blocs 1, 2 et 3, le compte des stages effectués au cours de l'ensemble de la formation sera réalisé et les heures non prestées seront récupérées dans la suite de leur parcours académique.

Le Service social s'est beaucoup inquiété des conditions matérielles d'apprentissage des étudiant(e)s et leur a fourni de l'aide au besoin. Les professeur(e)s ont également joué un rôle très important en contactant nos jeunes et en leur proposant du soutien sous différentes formes. Par ailleurs, le Service d'inclusion a contacté les étudiant(e)s qui avaient des difficultés pour leur expliquer que les modalités de formation et d'évaluation en tiendraient compte. Certains jeunes ont manifesté une réelle détresse face aux événements. On a ouvert une ligne téléphonique pour ceux (celles) qui avaient besoin de parler en toute confidentialité et mis en place un système de rendez-vous « pause-café » où ceux (celles) qui le souhaitaient pouvaient échanger (virtuellement) en groupe. Nous nous sommes aussi associés avec un Planning familial partenaire qui a offert gratuitement ses services (notamment l'aide de psychologues).

Au cours de ces derniers mois, nous avons eu beaucoup de contacts avec la commission paramédicale et les autres directions des Hautes Ecoles du réseau. Nous préparons déjà la rentrée de septembre. Nous souhaitons continuer d'adapter nos dispositifs pédagogiques en vue du respect des consignes et des directives de sécurité, mais aussi pour permettre un apprentissage de qualité. »

3. Haute Ecole Libre Mosane



© Haute École HELMo

## **Mathieu POUILLON,** Conseiller pédagogique pour le numérique à la FEProSoC<sup>4</sup> (enseignement de Promotion sociale)

« Pendant le confinement, les enseignants se sont montrés très créatifs pour proposer des dispositifs permettant de poursuivre l'enseignement à distance dans presque tous les cours. Pour les accompagner, j'ai mis en place plusieurs formations à leur intention, détaillant les possibilités existantes en la matière, et j'ai réalisé un guide pédagogique. La situation était variable d'une école à l'autre, en raison, notamment, du choix de plateforme d'e-learning et du type de public scolarisé. Les écoles qui s'adressent généralement à des personnes plus précarisées ont essayé de poursuivre les apprentissages essentiellement via des supports-papier. Demander aux étudiant(e)s de se connecter à une plateforme si l'école n'en utilise pas d'habitude, c'est un peu illusoire. Tous (Toutes) ne disposent d'ailleurs pas d'un ordinateur. La première finalité de l'enseignement de promotion sociale est de concourir à l'épanouissement social de la personne. On s'est efforcé de ne pas perdre cet objectif de vue et d'éviter tant que faire se peut le décrochage avec des étudiant(e)s qui ont souvent déjà connu un parcours difficile. Nous sommes dans un contexte d'enseignement non obligatoire et les étudiant(e)s qui vivent cette crise au jour le jour ont sans doute eu d'autres priorités que d'étudier, même s'il y a eu de très belles initiatives des écoles pour les soutenir psychologiquement et garder le contact avec eux (elles).

Des modules de formation devaient commencer pendant le confinement, mais face à la difficulté de mettre en place de nouvelles unités d'enseignement à distance, elles ont été annulées ou reportées. Pour les stages, dont la plupart n'ont pas pu avoir lieu ces

derniers temps, la consigne a été de valoriser au maximum ce qui peut l'être. C'est le Conseil de classe qui reste souverain pour décider si le stage écourté peut être validé ou non. Dans plusieurs secteurs, les étudiant(e)s ont continué leur stage sous certaines conditions. C'est le cas notamment des aides-soignant(e)s dans les maisons de repos, où on manquait souvent de personnel, et dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Dans les rares cas où les heures de stage déjà réalisées ne pourraient pas être validées, il sera possible de prolonger les unités d'enseignement en question sur l'année 2020-2021. Des écoles ont programmé certains cours au début de la prochaine année scolaire, même si on essaie d'éviter cela un maximum, surtout pour les années terminales.

Pour les évaluations, chaque école va examiner ce qui est possible pour ses étudiant(e)s. Elles peuvent se baser sur une évaluation continue. Au départ, on avait des consignes différentes pour le secondaire et le supérieur, or la promotion sociale propose les deux. Les choses ont heureusement été harmonisées. Dans les autres cas, il s'agira d'évaluation à distance, soit en ligne, soit par courrier. Les enseignant(e)s ont dû communiquer aux étudiant(e)s les modalités retenues, 2 semaines avant l'évaluation. L'examen à cours ouvert devient la règle. Pour les enseignants, le défi consiste à augmenter le niveau de complexité des questions, en allant chercher plus loin que la simple restitution de matière. Pour les cours techniques, l'évaluation pourra avoir lieu en présentiel en école, dans le respect des consignes de sécurité.

J'espère que certain(e)s enseignant(e)s ont eu un déclic à l'occasion de cette crise et ont réalisé qu'ils (elles) sont capables d'utiliser les outils numériques à des fins éducatives. Cela ouvre des perspectives pour la suite, notamment en termes d'hybridation de l'enseignement. La FEProSoC examine déjà les types de formations à donner à l'avenir sur l'enseignement à distance, car il existe une différence entre transposer des cours prévus pour le présentiel en virtuel et élaborer des dispositifs d'apprentissage spécifiques pour l'enseignement à distance. » ■

4. Fédération de l'Enseignement de Promotion Sociale Catholique

### Du côté du Fondamental

Il n'y aura aucune évaluation externe (CEB, évaluations interdiocésaines, etc.) en juin 2020. L'objectif est, d'une part, de ne pas pénaliser des élèves par rapport à une évaluation qui traiterait des éléments non vus du programme scolaire et, d'autre part, de dégager du temps supplémentaire afin de poursuivre les apprentissages jusque fin juin pour les élèves qui peuvent revenir à l'école. En ce qui concerne les évaluations internes aux écoles, il s'agit de se conformer à un arrêté précisant que les élèves ne peuvent pas être évalué(e)s sur des matières qui n'ont pas été vues en présentiel. Pour ce qui est des décisions de fin d'année, le conseil de classe est souverain et se positionne en fonction des informations relatives au travail des élèves avant le confinement et en tenant compte de la situation.